

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 49/011/2008
ÉFAI
20 août 2008

Biélorussie. Libération d'un prisonnier d'opinion

Amnesty International se félicite de la libération anticipée du prisonnier d'opinion biélorusse Alexandre Kazouline. L'ancien candidat de l'opposition à l'élection présidentielle a bénéficié d'une grâce par décret présidentiel du 16 août. Pour l'organisation, la libération d'Alexandre Kazouline est le signe que le gouvernement biélorusse est de plus en plus sensible aux pressions internationales.

Depuis le début de l'année, d'autres condamnés considérés comme des prisonniers d'opinion par Amnesty International – Zmitser Dachkevitch et Alexandre Zdzvijkou – et des prisonniers politiques – Arthur Finkevitch et Andreï Klimau – ont eux aussi bénéficié d'une libération anticipée.

Cependant, en dépit de cette tendance encourageante, l'organisation demeure préoccupée par les obstacles, le harcèlement et les manœuvres d'intimidation auxquels sont confrontés les militants de la société civile, dont les droits à la liberté de réunion, d'association et d'expression sont plus particulièrement bafoués.

Dirigeant du parti social-démocrate de Biélorussie et ancien recteur de l'Université d'État de Biélorussie, Alexandre Kazouline avait été condamné en juillet 2006 à cinq ans et demi de prison après avoir été reconnu coupable d'« *hooliganisme* » et d'« *organisation d'activités collectives troublant l'ordre public ou participation active à des activités similaires* ». Ces accusations faisaient suite à plusieurs événements ayant eu lieu au moment de l'élection présidentielle de mars 2006. Il s'agissait notamment d'une manifestation, le 25 mars 2006, au cours de laquelle Alexandre Kazouline avait conduit les manifestant devant une prison où avaient été incarcérées des centaines de personnes ayant participé à des manifestations pendant la période électorale.

Amnesty International considérait qu'Alexandre Kazouline avait été pris pour cible en raison de ses activités politiques et, depuis sa condamnation, elle demandait la libération immédiate et inconditionnelle de celui qu'elle considérait comme un prisonnier d'opinion.

FIN

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter notre site Internet : <http://www.amnesty.org>.